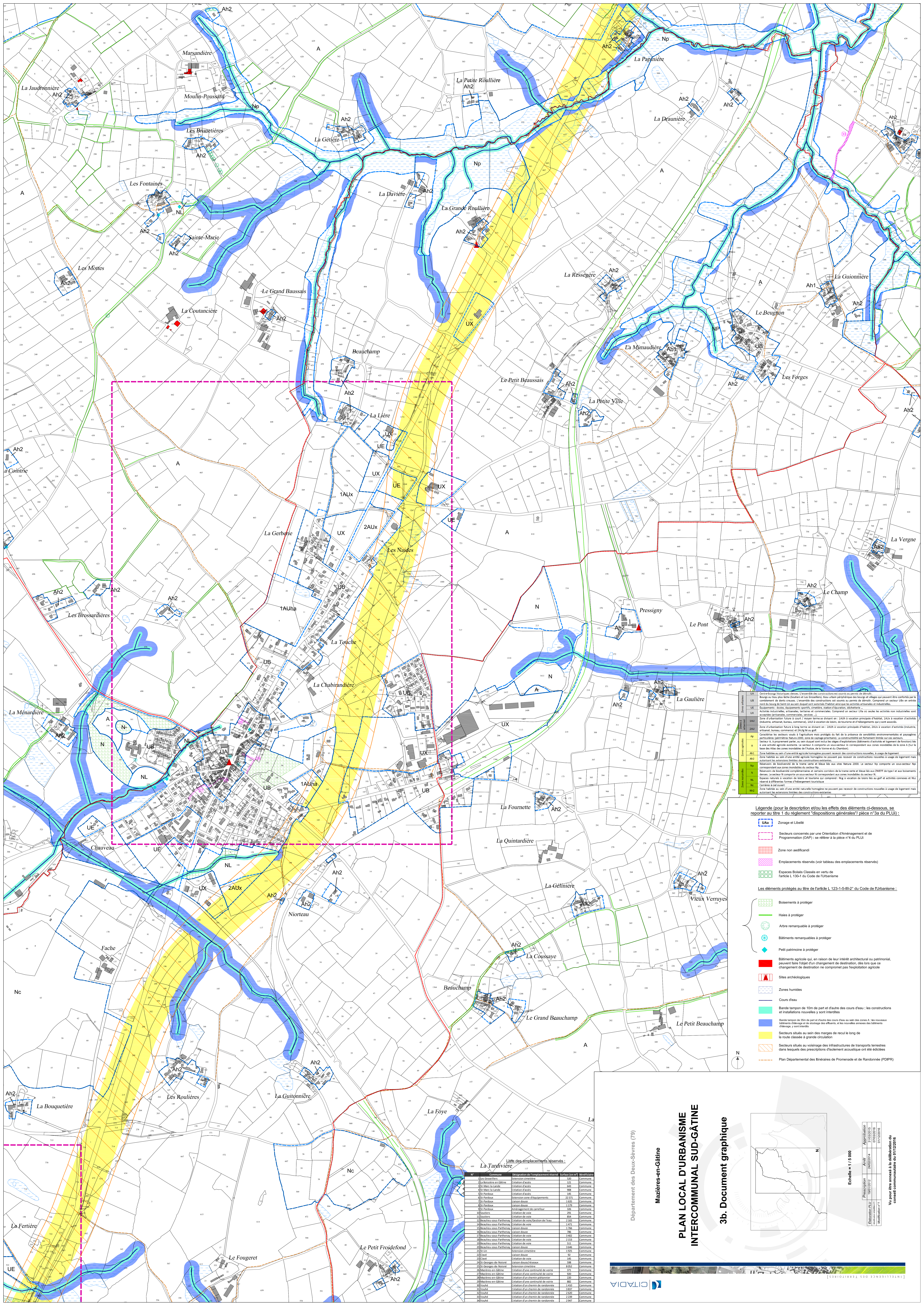




Textes de référence

UB : Urbanisme
Ah2 : Activité d'habitat individuel
UX : Urbanisme
UE : Urbanisme
1AU : Activité d'habitat individuel
2AU : Activité d'habitat individuel
Ab : Activité d'habitat individuel
Ab1 : Activité d'habitat individuel
Ab2 : Activité d'habitat individuel
Ab3 : Activité d'habitat individuel
Ab4 : Activité d'habitat individuel
Ab5 : Activité d'habitat individuel
Ab6 : Activité d'habitat individuel
Ab7 : Activité d'habitat individuel
Ab8 : Activité d'habitat individuel
Ab9 : Activité d'habitat individuel
Ab10 : Activité d'habitat individuel
Ab11 : Activité d'habitat individuel
Ab12 : Activité d'habitat individuel
Ab13 : Activité d'habitat individuel
Ab14 : Activité d'habitat individuel
Ab15 : Activité d'habitat individuel
Ab16 : Activité d'habitat individuel
Ab17 : Activité d'habitat individuel
Ab18 : Activité d'habitat individuel
Ab19 : Activité d'habitat individuel
Ab20 : Activité d'habitat individuel
Ab21 : Activité d'habitat individuel
Ab22 : Activité d'habitat individuel
Ab23 : Activité d'habitat individuel
Ab24 : Activité d'habitat individuel
Ab25 : Activité d'habitat individuel
Ab26 : Activité d'habitat individuel
Ab27 : Activité d'habitat individuel
Ab28 : Activité d'habitat individuel
Ab29 : Activité d'habitat individuel
Ab30 : Activité d'habitat individuel
Ab31 : Activité d'habitat individuel
Ab32 : Activité d'habitat individuel
Ab33 : Activité d'habitat individuel
Ab34 : Activité d'habitat individuel
Ab35 : Activité d'habitat individuel
Ab36 : Activité d'habitat individuel
Ab37 : Activité d'habitat individuel
Ab38 : Activité d'habitat individuel
Ab39 : Activité d'habitat individuel
Ab40 : Activité d'habitat individuel
Ab41 : Activité d'habitat individuel
Ab42 : Activité d'habitat individuel
Ab43 : Activité d'habitat individuel
Ab44 : Activité d'habitat individuel
Ab45 : Activité d'habitat individuel
Ab46 : Activité d'habitat individuel
Ab47 : Activité d'habitat individuel
Ab48 : Activité d'habitat individuel
Ab49 : Activité d'habitat individuel
Ab50 : Activité d'habitat individuel
Ab51 : Activité d'habitat individuel
Ab52 : Activité d'habitat individuel
Ab53 : Activité d'habitat individuel
Ab54 : Activité d'habitat individuel
Ab55 : Activité d'habitat individuel
Ab56 : Activité d'habitat individuel
Ab57 : Activité d'habitat individuel
Ab58 : Activité d'habitat individuel
Ab59 : Activité d'habitat individuel
Ab60 : Activité d'habitat individuel
Ab61 : Activité d'habitat individuel
Ab62 : Activité d'habitat individuel
Ab63 : Activité d'habitat individuel
Ab64 : Activité d'habitat individuel
Ab65 : Activité d'habitat individuel
Ab66 : Activité d'habitat individuel
Ab67 : Activité d'habitat individuel
Ab68 : Activité d'habitat individuel
Ab69 : Activité d'habitat individuel
Ab70 : Activité d'habitat individuel
Ab71 : Activité d'habitat individuel
Ab72 : Activité d'habitat individuel
Ab73 : Activité d'habitat individuel
Ab74 : Activité d'habitat individuel
Ab75 : Activité d'habitat individuel
Ab76 : Activité d'habitat individuel
Ab77 : Activité d'habitat individuel
Ab78 : Activité d'habitat individuel
Ab79 : Activité d'habitat individuel
Ab80 : Activité d'habitat individuel
Ab81 : Activité d'habitat individuel
Ab82 : Activité d'habitat individuel
Ab83 : Activité d'habitat individuel
Ab84 : Activité d'habitat individuel
Ab85 : Activité d'habitat individuel
Ab86 : Activité d'habitat individuel
Ab87 : Activité d'habitat individuel
Ab88 : Activité d'habitat individuel
Ab89 : Activité d'habitat individuel
Ab90 : Activité d'habitat individuel
Ab91 : Activité d'habitat individuel
Ab92 : Activité d'habitat individuel
Ab93 : Activité d'habitat individuel
Ab94 : Activité d'habitat individuel
Ab95 : Activité d'habitat individuel
Ab96 : Activité d'habitat individuel
Ab97 : Activité d'habitat individuel
Ab98 : Activité d'habitat individuel
Ab99 : Activité d'habitat individuel
Ab100 : Activité d'habitat individuel

Légende (pour la description et/ou les effets des éléments ci-dessous, se reporter au titre 1 du règlement "dispositions générales" pièce n°3a du PLU) :

- UAa** : Zone et Libellé
- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : se référer à la pièce n°4 du PLU
- Zone non affectable
- Emplacements réservés (voir tableau des emplacements réservés)
- Espaces Boisés Classés en vertu de l'article 130a du Code de l'Urbanisme

Les éléments protégés au titre de l'article L. 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme :

- Boisements à protéger
- Haies à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiments remarquables à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole
- Sites archéologiques
- Zones humides
- Cours d'eau
- Bande tampon de 10m de part et d'autre des cours d'eau : les constructions et installations nouvelles y sont interdites
- Délimitation de 20m de part et d'autre des cours d'eau au sein des zones A : les nouveaux bâtiments (dépendants ou non des constructions existantes) y sont interdits
- Secteurs situés au sein des marges de recul le long de la route classée à grande circulation
- Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolation acoustique ont été édictées
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDPRI)

Liste des emplacements réservés :

N°	Commune	Désignation de l'emplacement réservé	Surface (en m²)	Propriétaire
1	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
2	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
3	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
4	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
5	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
6	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
7	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
8	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
9	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
10	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
11	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
12	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
13	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
14	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
15	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
16	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
17	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
18	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
19	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
20	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
21	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
22	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
23	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
24	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
25	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
26	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
27	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
28	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
29	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
30	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
31	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
32	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
33	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
34	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
35	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
36	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
37	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
38	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
39	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
40	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
41	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
42	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
43	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
44	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
45	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
46	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
47	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
48	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
49	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
50	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
51	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
52	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
53	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
54	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
55	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
56	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
57	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
58	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
59	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
60	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
61	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
62	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
63	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
64	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
65	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
66	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
67	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
68	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
69	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
70	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
71	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
72	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
73	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
74	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
75	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
76	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
77	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
78	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
79	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
80	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
81	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
82	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
83	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
84	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
85	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
86	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
87	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
88	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
89	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
90	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
91	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
92	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
93	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
94	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
95	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
96	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
97	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
98	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
99	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune
100	La Gâtine	Extension d'habitat individuel	1 200	Commune

3b. Document graphique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SUD-GÂTINE

Mazères-en-Gâtine

Département des Deux-Sèvres (79)

Échelle = 1 / 5 000

Approbation : 24/02/2014

Préparation : 19/01/2017

Élaboration : 19/01/2017

Modifications : 01/02/2018

Voies des réseaux et des infrastructures au conseil communautaire du 01/02/2018